



## La contention a du bon

**Au vu des stocks qui ont fortement été impactés avec les conditions de cet été et des repousses de ce début octobre, la rentrée des animaux se fera le plus tard possible dans la saison.**



**Les installations dans les bâtiments (ou à proximité) sont un atout de travail indispensable dans la manipulation des bovins.**

**C**es chantiers tardifs se déroulent généralement dans des circonstances complexes, eut égard à l'humidité et aux terrains gras. Face aux difficultés rencontrées, plusieurs solutions peuvent être trouvées, parmi lesquelles une installation bien pensée qui vous rendra de grands services lors de la manipulation, le tri et le chargement des animaux.

Ce genre d'équipement ne s'improvise pas. Il doit être placé à un endroit stratégique, avoir des dimensions suffisantes

(sans être trop grand) et permettre, en fonction, des éventuels besoins d'affouragement et de complémentations.

De la même manière, les installations dans les bâtiments (ou à proximité) sont un atout et un outil de travail indispensable dans la manipulation des bovins mais, malheureusement, trop souvent absentes.

Une «installation de contention» efficace n'est pas obligatoirement synonyme d'investissement conséquent. Il suffit parfois d'une barrière placée au bon endroit, ainsi qu'une cage permettant d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Que ce soient de simples informations, des avis sur un projet existant, ou établir un «plan de contention», n'hésitez pas à nous contacter.

**Loïc MERSON,**  
technicien spécialisé

Laure BLANPIED  
Conseillère en prévention à la CAAAM,  
Tél. 03 87 66 12 71

David RIVAT : Conseiller en prévention  
à la CAAAM, Tél. 03 87 66 12 71

Loïc MERSON : Technicien spécialisé à  
la Chambre d'agriculture de la Moselle,  
Tél. 06 07 10 75 92

## Que dit l'accidentologie ?

D'après les statistiques observées, depuis 2016, il y a en Moselle (mais cela peut être observé sur le territoire national) environ un accident déclaré sur dix qui concerne directement la manipulation des animaux. Les arrêts de travail générés durent en moyenne 10,5 jours, pour un coût moyen de 29.100 euros. Cette somme correspondante aux indemnités journalières ne prend pas en compte les remplacements éventuels et autres «conséquences».

# PAC 2023-2027 : plutôt que de s'informer, aller plus loin, et se former

**La nouvelle PAC entre en vigueur en 2023, elle modifie les anciennes règles, fin du paiement vert, création de l'éco-régime, conditionnalité renforcée, nouvelles MAEC... Pour mieux appréhender ces changements, la Chambre d'agriculture de la Moselle propose une formation.**



**D**ans l'intitulé de cette formation, on en apprécie son ambition : «Mesurer l'impact de la nouvelle PAC sur son exploitation pour mieux s'adapter». Nous connaissons la place des aides PAC dans les résultats économiques des entreprises agricoles. C'est un élément tout aussi primordial que le niveau des prix de ventes. Pour illustrer son poids économique, on peut rappeler que, la France est dotée d'un budget de 9,1 milliards d'euros par an, ce qui en fait le premier bénéficiaire parmi les États-Membres.

On peut rappeler également

que pour produire sereinement, il faut être en conformité avec les règles. Ce moment, sera aussi l'occasion de faire une grande révision sur la réglementation émanant de la PAC. Cette journée, construite avec les Chambres d'agriculture du territoire Lorrain, permettra donc, d'analyser les enjeux, et de les intégrer dans une approche stratégique d'entreprise agricole.

Les spécialistes de la Chambre d'agriculture de la Moselle, des conseillers en agronomie, élevage et d'entreprise seront présents pour vous en dérouler le contenu, dont un des points forts

sera de vous faire analyser les impacts sur votre entreprise

Pour être au plus proche de chez vous, quatre lieux de formations sont prévus et quatre dates pour vous organiser. Venez nous retrouver **le 15 novembre à Metz, le 21 novembre à Morhange, le 5 décembre à Sarrebourg, et le 8 décembre à Yutz.**

Dans sa configuration, et pour apporter les meilleurs conseils une formation est limitée à dix personnes, il ne faut pas tarder à s'inscrire. En fonction de la demande, d'autres sessions seront programmées en 2023.

C'est une formation gratuite (prise en charge VIVEA), mais il y a des préalables. Il faut être chef d'exploitation du territoire lorrain, et savoir utiliser, et rapporter si possible son ordinateur ou sa tablette.

Vous inscrire en ligne avec l'invitation qui vous a été transmise récemment, ou pour tous renseignements et contacts :  
Site internet : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/formation-emploi/agriculteurs-agricultrices-salariees-formez-vous/formations/detail-de-la-formation/actualites/119743/>  
Service Form'agir : 03 87 66 12 48  
Chambre d'agriculture de la Moselle : 03 87 66 12 44

**Louis-Fabrice DESHAYES,**  
conseiller spécialisé expert

### Comprendre les enjeux et les nouvelles aides disponibles

- Histoire de la PAC, comparatif entre aujourd'hui et demain
- Architecture de la PAC
- Définitions de l'agriculteur actif, du jeune agriculteur et du nouvel exploitant
- Les DPB (Droits à Paiement de Base)

### Déterminer son éligibilité

- Les règles de la conditionnalité
- Les aides du piler 1 et ses conditions d'accès
- Les aides du piler 2 et ses conditions d'accès

### Mesurer ses propres impacts

- Les contraintes techniques de mise en œuvre
- L'impact économique sur son exploitation
- Les outils de calcul
- Points de vigilance à prendre en compte
- La nouvelle assurance climatique
- Les nouvelles MAEC

### Cas pratiques individualisés

- S'adapter à la nouvelle PAC, quelles premières pistes d'action ?
- S'engager dans une MAEC : intérêt pour mon exploitation ?
- Souscrire une assurance récolte : oui ou non ?

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agro-environnement  
Tél. 03 87 66 12 44 - 06 76 73 38 86  
[louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr](mailto:louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr)